

Dinsdale  
 Drew  
 Ellis  
 Fraser (Peterborough)  
 Fulton  
 Green  
 Hamilton (York-Ouest)  
 Harkness  
 Hees  
 Herridge  
 Johnson (Kindersley)  
 Jones  
 Knight  
 Knowles  
 Macdonnell  
 MacInnis  
 MacLean  
 McBain  
 McCullough (Moose-  
 Mountain)

McGregor  
 Monteith  
 Murphy (Lambton-Ouest)  
 Nesbitt  
 Nicholson  
 Pearkes  
 Robinson (Bruce)  
 Rowe  
 Small  
 Stanton  
 Stewart (Winnipeg-  
 Nord)  
 Tustin  
 White (Hastings-  
 Frontenac)  
 White (Middlesex-Est)  
 Winch  
 Zaplitny—49

**M. Hodgson:** Monsieur l'Orateur, j'ai pairé avec l'honorable député de Pontiac-Timiskaming (M. Proudfoot). Si j'avais voté, j'aurais voté contre votre décision.

**M. l'Orateur:** La Chambre est maintenant appelée à se prononcer sur la motion m'invitant à quitter le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude du projet de résolution.

**M. Fulton:** Monsieur l'Orateur, afin de permettre au ministre des Finances de faire maintenant ce qu'il nous a dit qu'il se proposait de faire plus tard, je propose, appuyé par l'honorable député de Lanark (M. Blair):

Que la Chambre passe maintenant à un autre ordre, savoir le n° 12.

**M. l'Orateur:** Je signale à l'honorable député que je ne puis accepter sa motion, car la Chambre est saisie en ce moment d'un ordre du Gouvernement et l'autre ordre que l'honorable député nous demande maintenant d'aborder, le n° 12, est également un ordre du Gouvernement. Or, seul le leader de la Chambre peut proposer les ordres du Gouvernement. Je prie les honorables députés de se reporter au paragraphe (2) de l'article 18 du Règlement. D'ailleurs, il est dit au commentaire n° 136 que:

Toutes les motions qui ont trait aux travaux de la Chambre doivent être présentées par le leader de la Chambre.

Sous le régime de l'article 18 (2) du Règlement, le Gouvernement a pleine autorité sur ses propres ordres. Voici ce que prescrit l'article 18 (2):

Sauf les dispositions de l'article 56, les ordres inscrits au nom du Gouvernement peuvent être appelés dans l'ordre qu'il juge opportun.

Je ne puis donc accepter la motion de l'honorable député. Les honorables députés veulent-ils qu'on vote par oui et par non sur la motion demandant que je quitte maintenant le fauteuil?

**M. Knowles:** Oui.

[M. l'Orateur.]

**M. l'Orateur:** Que ceux qui sont en faveur de la motion veuillent dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur:** Que ceux qui sont contre la motion veuillent dire non.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A mon avis les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

**M. l'Orateur:** Procédons à l'appel nominal. (La motion du très honorable M. Howe, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Anderson	Hosking
Applewhaite	Houck
Ashbourne	Howe (Port-Arthur)
Batten	Huffman
Benidickson	James
Bennett (Grey-Nord)	Johnston (Bow-River)
Bertrand	Jutras
Blackmore	Kirk (Antigonish- Guysborough)
Blanchette	Kirk (Shelburne- Yarmouth-Clare)
Boisvert	Lafontaine
Bourget	Langlois (Berthier- Maskinongé- Delanaudière)
Bourque	Langlois (Gaspé)
Brisson	Lavigne
Brown (Brantford)	Leboe
Brown (Essex-Ouest)	Leduc (Jacques- Cartier-Lasalle)
Bruneau	Lefrançois
Buchanan	Lesage
Byrne	Low
Cannon	Lusby
Cardin	MacDougall
Caron	MacEachen
Carrick	MacKenzie
Carter	MacNaught
Cauchon	Macnaughton
Cavers	McCann
Clark	McCubbin
Crestohl	McCulloch (Pictou)
Dechêne	McDonald
Decore	McIlraith
Denis	McIvor
Deschatelets	McLeod
Deslières	McMillan
Dickey	McWilliam
Dumas	Mang
Enfield	Martin
Eyre	Massé
Fairey	Meunier
Follwell	Mitchell (Sudbury)
Forge	Monette
Fraser (Saint-Jean-Est)	Nickle
Gagnon	Patterson
Gardiner	Pearson
Garson	Philpott
Gauthier (Portneuf)	Pickersgill
Gingues	Pommer
Gour (Russell)	Power (Saint-Jean- Ouest)
Gregg	Prudham
Habel	Purdy
Hahn	Quelch
Hanna	Ratelle
Hansell	Reinke
Hardie	Richard (Ottawa-Est)
Harris	
Harrison	
Hellyer	
Henderson	
Henry	
Hollingworth	
Holowach	